

Hydro One Networks Inc. a déposé une demande de modification de ses tarifs de transport d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025

Hydro One Networks Inc. (Hydro One) a déposé une demande d'approbation auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de modifier ses tarifs de transport d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025. La demande vise à obtenir une ordonnance d'approbation de ce qui suit :

- Évaluation des besoins en revenus pour 2025
- Approbation de la liquidation des soldes dans le compte d'écart des revenus des services d'exportation d'électricité excédentaire au 31 décembre 2023
- Approbation du tarif du service de transporteur d'électricité pour 2025

Si la requête est approuvée telle que déposée, la facture mensuelle des clients résidentiels et des consommateurs d'électricité d'Hydro One utilisant les services généraux types augmenterait de la manière suivante à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Client résidentiel (750 kWh)	0,83 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	1,84 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Toute modification des tarifs applicable au transport dans la province sera répercutée au niveau de la portion des frais de livraison pour tous les consommateurs d'électricité de l'Ontario.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les

audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé que la requête soit traitée sans audience. La CEO examine la demande. Si vous estimez qu'une audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de l'audience, nous entendons les questions et les arguments des participants sur l'affaire. Nous entendons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non la requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier

EB-2024-0217 pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.
- présenter une demande pour devenir un intervenant;

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **26 août 2024** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

📞 1 877 632-2727 ATS : 1 877 632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Hydro One Networks Inc.

📞 1-888-664-9376

🕒 Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h

🌐 <https://www.hydroone.com/>